



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

12.01.2026

Titre du projet du marché:

Prestation d'ingénierie en génie civil pour les phases SIA 31 à 33

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.

ID du projet:

#29413

N° de la publication SIMAP:

#29413-01

Date de publication SIMAP:

09.01.2026

Adjudicateur:

Infrastructure - TMR SA

Giuseppe Paladino

Avenue de la Gare 66

1920 Martigny - Suisse

+41 27 721 68 40

maxime.revaz@tmrsa.ch

www.tmrsa.ch

Organisateur:

Achats - TMR SA

Avenue de la Gare 66 1920 Martigny - Suisse

+41 27 721 68 40

maxime.revaz@tmrsa.ch

www.tmrsa.ch

Inscription:

Sur SIMAP, jusqu'au 06.02.2026

Visite:

Date et heure : le 16.01.2026 à 10h30. Lieu de rendez-vous: Gare de Sembrancher. La participation à la visite des lieux est facultative mais fortement recommandée.

Questions:

Sur SIMAP, jusqu'au 23.01.2026

Rendu documents:

L'offre doit impérativement être envoyée sous pli fermé et devra être en main du maître de l'ouvrage en date du 06.02.2026 à l'adresse: TMR SA – INFRASTRUCTURE, A l'attention de M. Giuseppe Paladino Version 0 - 05.01.2026 16 Avenue de la Gare 66, 1920 Martigny. Le candidat doit déposer son offre sous forme papier en deux exemplaires et sur une clé USB. Le cachet postal ne fait pas foi.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal: 71300000 Services d'ingénierie

Description détaillée des prestations / du projet:

A la suite des visites d'inspection principales, des dégâts importants ont été constaté sur la structure existante du tunnel du Champ long (fissures, avenu d'eau...) et le relevé de la géométrie des voûtes présente des conflits avec le gabarit d'espace libre normalisé (OCF2 S2). Pour cela, les TMR projettent le remplacement de la structure du tunnel. En raison de l'impossibilité de conserver la structure existante du tunnel, des contraintes environnementale et géotechnique, les TMR ont étudiés trois variantes lors de l'avant-projet. Ces trois variantes ont été examinées avec des tracés et des solutions techniques spécifiques qui sont une tranchée couverte, un tunnel amont du tracé existant et un viaduc en aval du tracé existant. Après évaluation, la variante viaduc a été retenue pour la suite des études.

Communauté de mandataires:

Admise.

Sous-traitance:

Admise.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

- Guillaume d'Ersu - Co-responsable Infrastructure TMR
- David Palomares - Responsable des projets internes TMR
- Giuseppe Paladino - Chef de projet TMR

Conditions de participation:

- Compétences requises: L'appel d'offres s'adresse aux bureaux d'ingénieur civil.
- Préimplication: Le bureau d'ingénieurs GRUNER et le bureau de géologues GEO2INFRA ont été déjà mandatés pour la réalisation d'une phase 31 préliminaire qui a permis de choisir la variante objet de ce mandat. Les prestations sont achevées. Ces bureaux peuvent participer à ce mandat.
- Exigences du Maître d'Ouvrage liées à la candidature: La sous-traitance, l'association ou le groupement de bureaux sont admis.
- Présentation de l'offre: Le candidat doit déposer son offre sous forme papier en deux exemplaires papier et sur une clé USB. Toute la documentation sera également rendue sous forme informatique, aux formats identiques que les documents fournis.
- Motifs d'exclusion: L'offre est présentée dans la langue exigée par l'adjudicateur ; Toutes les fiches contenues dans le cahier « offre à remplir par le candidat » ont dûment remplies et les documents complémentaires demandés par l'adjudicateur joints en annexe ; Le formulaire officiel du Canton est rempli par l'ensemble des membres et des sous-traitants ; L'offre est signée et datée par la ou les personnes responsables de l'offre.
- Conflit d'intérêt: Il appartient au candidat d'annoncer à l'adjudicateur, au plus tard à la date de réponse aux questions, s'il se trouve potentiellement en conflit d'intérêt avec un ou plusieurs membres du groupe d'évaluation des offres cités au chapitre 8.21 du présent document.
- Incompatibilité: Toute personne ou bureau qui a participé à la préparation et à l'organisation de la procédure, ainsi qu'aux démarches d'aide à la décision et à l'élaboration des documents d'appel d'offres, ne peut pas participer à celle-ci comme candidat.
- Langue officielle de la procédure et pour l'exécution du marché: La langue officielle pendant la durée de la procédure, pour toute information, documentation, audition et échange de courrier est le français.
- Devise monétaire applicable: La devise monétaire officielle pendant la durée de la procédure et pour l'exécution du marché est le franc suisse (CHF).
- Propriété et confidentialité des documents et informations: Les soumissionnaires conservent leurs droits d'auteur.
- Variante d'offre de la part du candidat: Les variantes d'offres ne sont pas admises.
- Indemnisation: L'élaboration d'une offre ne donne droit à aucune indemnité.
- Marché divisé en lot: Le marché n'est pas divisé en lot.
- Offre partielle: Les offres partielles ne sont pas acceptées. Le cas échéant, l'offre sera exclue de la procédure.
- Taxe sur la valeur ajoutée: En l'absence de toute information, les montants sont considérés toutes taxes comprises (TTC). Le candidat a l'obligation d'indiquer le taux de TVA qu'il applique pour le marché.
- Réserves: Le soumissionnaire adjudicataire se verra confier le présent mandat sous réserve de l'octroi des autorisations nécessaires.

Critères d'aptitude:

- Expérience du bureau Génie Civil: Minimum deux références du soumissionnaire de moins de 10 ans pour des études d'ouvrages d'art de complexité et envergure similaires.
- Donnée financière : Rapport approprié ($\leq 30\%$) entre charge annuelle moyenne du marché et chiffre d'affaires annuel moyen des 3 dernières années de l'unité de l'entreprise concernée.
- Garantie de qualité : Certification ISO ou équivalent de management de la qualité axé sur l'entreprise.

Critères d'adjudication / de sélection:

1. Prix (méthode T2)- Pondération 40%
2. Qualification des personnes clés - Pondération 30 %
 - 2.1 Chef de projet - 15% ; 2.2 Ingénieur de projet - 15%
3. Qualité technique - Pondération 10%
4. Disponibilité, taux d'engagement - Pondération 20%

Le barème des notes est de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

- La pondération et la méthode de notation du prix ne permettent pas une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit du nombre de membres composant le comité d'évaluation ainsi que de leurs compétences techniques. Une valeur ajoutée aurait été d'enrichir cette démarche par le regard extérieur d'une personne externe intégrée au collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



s i a

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes